



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
JEUDI 30 SEPTEMBRE – 18h30

RELEVÉ DE DECISIONS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRENOVITCH, Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN (du point 2 au point 19), Samantha KHALIZOFF, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO (du point 11 au point 19), Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Bernadette VITALE

**Procurations de** : Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Karine MOURET à Robert TCHOBDRENOVITCH, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN (du point 2 au point 19), Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER,

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN et Michel SIMOS ;

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2021, est approuvé à l'unanimité*

**1. Exonération des loyers des entreprises locataires de COTELUB - Forest Sensation**

**Délibération 2021-079**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix pour)

- Accorde une exonération de 3 mois à FOREST SENSATION, correspondant aux mois de mars, avril et mai 2021. Le montant total TTC de cette exonération s'élève à 1 800,00 €. La charge correspondante sera mandatée au compte 678 autres charges exceptionnelles.
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **2. Exonération de la taxe foncière : suppression de l'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles**

### **Délibération 2021-080**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (31 voix POUR, 4 voix CONTRE (Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER) et 2 ABSTENTIONS (Marc DUVAL, Alain GUEYDON),

- Supprime l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **3. Exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des activités commerciales exercées dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural**

### **Délibération 2021-081**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Instaure l'exonération totale de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des activités commerciales exercées dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR)

Les entreprises concernées par l'exonération doivent répondre aux critères suivants :

- L'entreprise emploie moins de onze salariés.
- L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 2 millions d'euros

Sont classées en zone de revitalisation des commerces en milieu rural les communes qui, au 1er janvier 2020, satisfont aux conditions suivantes :

- 1° La population municipale est inférieure à 3 500 habitants ;
- 2° La commune n'appartient pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois ;
- 3° La commune comprend un nombre d'établissements exerçant une activité commerciale inférieur ou égal à dix

- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **4. Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

### **Délibération 2021-082**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Approuve le rapport de situation comparée des femmes et des hommes au sein de COTELUB et son plan d'action 2021-2024 ;
- Autorise Monsieur le Président signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **5. Recours aux contrats d'apprentissage**

### **Délibération 2021-083**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Décide de recourir aux contrats d'apprentissage
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **6. Harmonisation du tableau des effectifs**

### **Délibération 2021-084**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Approuve la création d'un poste de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet,
- Approuve la suppression d'un poste d'adjoint administratif ;
- Approuve la suppression d'un poste de rédacteur territorial ;
- Approuve la suppression d'un poste d'adjoint administratif ;
- Approuve la suppression d'un poste de rédacteur territorial
- Approuve la suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet,
- Harmonise le tableau théorique des effectifs tel que présenté par Monsieur le Président et joint à la présente,
- Prévoit les crédits nécessaires au Budget Général, chapitre 012,
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **7. Règlement de la CAO**

### **Délibération 2021-085**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Adopte le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **8. Attribution du marché assurances**

### **Délibération 2021-086**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Attribue chaque lot tel que suit, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres :
  - Lot n° 1 - Dommages aux biens : Assurances Pilliot
  - Lot n° 2 - Responsabilité civile : SMACL
  - Lot n° 3 - Parc automobile : SMACL
  - Lot n° 4 - Risques statutaires : Gras Savoye Méditerranée
  - Lot n° 5 - Cyber risques : ACL Courtage
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat avec chaque titulaire ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents utiles à l'exécution de la délibération.

## **9. Fonds de concours Commerce de Proximité – Attribution commune de La Tour d'Aigues**

### **Délibération 2021-087**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Attribue à la commune de La Tour d'Aigues un montant de 25 000 € au titre du fonds de concours « Dispositif en faveur des locaux commerciaux communaux »
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **10. Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon**

### **Délibération 2021-088**

Rapporteur Catherine Serra

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Approuve les nouveaux statuts du syndicat mixte du PNRL, à savoir l'adhésion de LMV ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **11. Adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport**

### **Délibération 2021-089**

Rapporteur Catherine Serra

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (37 voix pour)

- Adhère au Groupement des Autorités Responsables de Transport ;
- Autorise le versement de la cotisation d'adhésion de 1 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

**12. Petites Villes de Demain : Convention avec le Département de Vaucluse**  
**Délibération 2021-090**  
Rapporteur Catherine Serra

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Approuve la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie avec le Département de Vaucluse ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents et accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

**13. Principe de la délégation de service public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour les crèches de La Bastide des Jourdans et Cucuron**  
**Délibération 2021-091**  
Rapporteur Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Approuve au regard du rapport annexé, le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des crèches de La Bastide des Jourdans et de Cucuron,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

**14. Avenants à la Délégation de Service Public (DSP) exploitation des crèches - La Bastide des Jourdans & Cucuron**  
**Délibération 2021-092**  
Rapporteur Robert Tchobdrenovitch

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Approuve l'avenant n°2 et l'avenant n°3 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les 2 avenants ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à la délibération.

**15. Etang de la Bonde : Acquisition de la parcelle section C1744 située à La Motte d'Aigues**  
**Délibération 2021-093**  
Rapporteur Jean-Marc Brabant

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Approuve les conditions d'acquisition de la parcelle C1744 située à La Motte d'Aigues ;
- Autorise Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**16. Etang de la Bonde : Acquisition de la parcelle section C1761 située à La Motte d'Aigues**  
**Délibération 2021-094**  
Rapporteur Jean-Marc Brabant

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Approuve les conditions d'acquisition de la parcelle C761 située à La Motte d'Aigues ;
- Autorise Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**17. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-1 à la SASU Le Revol**  
**Délibération 2021-095**  
Rapporteur Jean-Marc Brabant

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Autorise la cession du lot 4-1 du Parc d'Activités Le Revol, d'une superficie de 1 226 m<sup>2</sup>, à 41,50 € HT le m<sup>2</sup>, soit 50 879 € à la SASU Le Revol ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente ou la promesse de vente ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération

**18. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-2 à Monsieur Ahmed AKAABOUN**

**Délibération 2021-096**

Rapporteur Jean-Marc Brabant

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Autorise la cession du lot 4-2 du Parc d'Activités Le Revol, d'une superficie de 1 063 m<sup>2</sup>, à 41,50 € HT le m<sup>2</sup>, soit 44 114,50 € à Monsieur Ahmed AKAABOUN ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente ou la promesse de vente ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**19. SIECEUTOM – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2020**

**Délibération 2021-097**

Rapporteur Michel Partage

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour)

- Approuve le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SIECEUTOM.

**Questions diverses :**

Information des membres sur les décisions du Président prises en vertu de la délégation donnée par le conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 4 novembre 2021 à Villelaure.

La séance est levée à 20h20.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de COTELUB et affiché dans les panneaux prévus à cet effet.

Fait à La Tour d'Aigues, le 8 octobre 2021

Robert Tchobdrenovitch  
Président